

**PROCÉDURE EXCEPTIONNELLE**

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, lors d'une séance spéciale tenue le 14 mai 2020, les membres du conseil municipal ont désigné les projets de règlements ci-dessous prioritaires.

AUX PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 2020-491, 2020-492 ET 2020-493 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION.

Le conseil municipal de Saint-Gédéon, suite à l'adoption à la séance tenue le 2 mars 2020 des projets de règlements : numéro 2020-491 modifiant le règlement de zonage 2018-464, numéro 2020-492 modifiant le règlement de lotissement 2018-465 et numéro 2020-493 modifiant le règlement de construction 2018-466 tiendra une consultation écrite sur ces projets de règlements.

Ces projets de règlements ont pour objet de :

- Intégrer des dispositions pour régir les habitations légères de loisirs existantes.
- Modifier certaines normes applicables aux constructions accessoires liées au bâtiment principal.
- Modifier les exigences pour les galeries, patios, terrasses et auvents rattachés à des véhicules récréatifs.
- Modifier le cahier des spécifications dans certaines zones où l'usage « résidence de villégiature » est permis.
- Modifier les exigences de lotissement pour réduire la superficie et les largeurs minimales dans le cas de résidence unifamiliale jumelée.
- Corriger certaines erreurs cléricales.

Ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire municipal.

Les projets de règlements numéros 2020-491 et 2020-492 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte de chaque projet de règlement de même qu'un résumé de ceux-ci sont disponibles pour consultation à l'adresse web suivante : [http://www.st-gedeon.qc.ca/centre-de-documentation?id\\_doccenters\\_cat1=3](http://www.st-gedeon.qc.ca/centre-de-documentation?id_doccenters_cat1=3).

Vous pouvez également obtenir ces projets de règlements en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca)

Comme toute procédure impliquant le déplacement de citoyens doit être annulée ou remplacée l'assemblée publique de consultation prévue initialement le 30 mars 2020 est remplacée par une consultation écrite qui se tiendra **du 20 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020**.

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de ces projets de règlements peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 3 juin 2020.

Donné à Saint-Gédéon, ce 15 mai 2020.

Dany Dallaire  
Directeur général